

Message au Conseil général pour la séance du 29 septembre 2026

concernant

le crédit relatif au réaménagement du carrefour de la Planchetta

1. Historique du projet et situation actuelle

Le projet de réaménagement du carrefour a été conçu à la suite d'une étude et de la réalisation du plan de mobilité scolaire élaboré en 2021. Ce secteur est un point sensible de la sécurisation des flux piétons, principalement pour le chemin de l'école. La charge de trafic en 2021 était de 1200 véhicules par jour sur les routes des Murailles et de Seedorf et de 400 véhicules par jour sur la route de la Riviala. Le projet a pour objectif de rétablir des traversées sécurisées pour les écoliers qui sont sur le chemin de l'école aux mêmes heures que les pendulaires. Dans la situation actuelle, les écoliers attendent en bord de route et les voitures ne s'arrêtent pas pour les laisser traverser.

Lors de la mise en zone 30 de ce secteur, les deux passages pour piétons existants avaient dû être enlevés. L'un d'entre eux n'était plus conforme car il débouchait sur l'intersection de la route de la Planchetta. Avec le changement de régime de circulation et la mise en limitation à 30km/h, il est à nouveau possible de réaliser des passages pour piétons. Ceux-ci doivent être conformes, en particulier en ce qui concerne la visibilité.

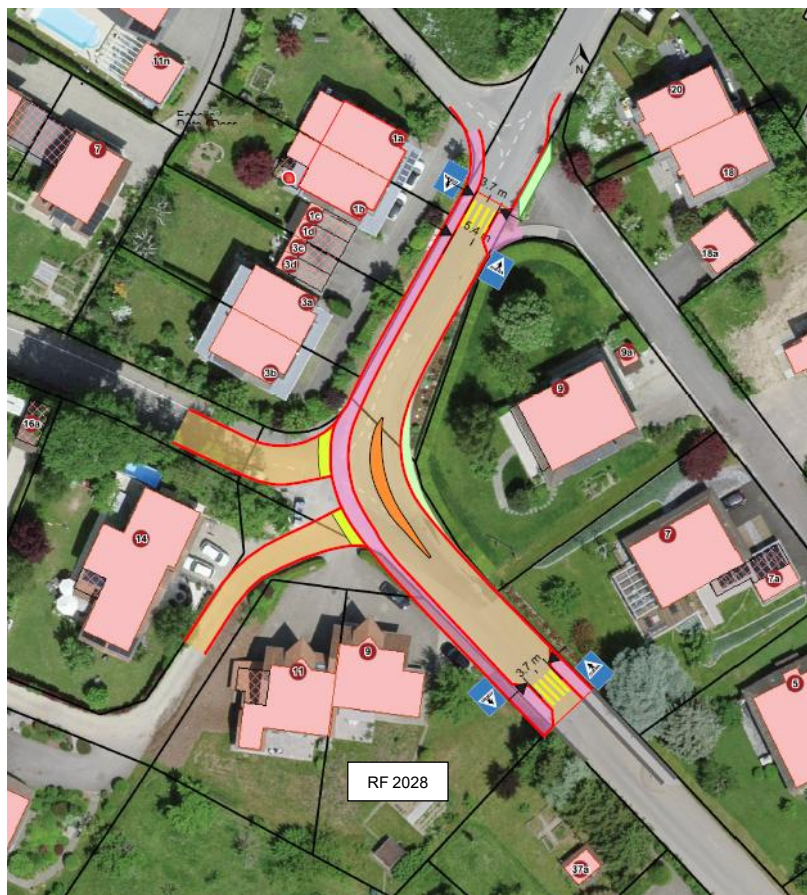
Un sondage des trajets des piétons a été réalisé en mai 2025. Ce sondage a mis en avant les flux pris par les passants.

2. Caractéristiques du projet

Le projet révisé prévoit le déplacement du gabarit de la chaussée vers le sud-est. Les emprises sont ainsi reportées principalement sur la parcelle n° 2028. Le propriétaire de cette dernière a été consulté et a donné son accord de principe aux emprises nécessaires à la réalisation des travaux.

Cette nouvelle configuration permet d'améliorer la fluidité des mouvements et la sécurité des usagers piétons en provenance des secteurs de la Riviala, du Champ-du-Mont et de Marie-Favre.

Le réaménagement proposé permet de rétablir deux passages pour piétons de part et d'autre du carrefour avec une largeur de chaussée de 3.70m, obligeant à la limitation de vitesse à 30 km/h en vigueur sur ce tronçon. Le gabarit de la route permet le croisement d'un tracteur et d'une voiture.



Plan du projet de carrefour

3. Travaux

Les travaux comprennent :

- la réalisation d'un nouveau trottoir et la suppression du trottoir existant ;
- la reconstruction de la fondation de la chaussée (coffre) ainsi que la pose d'un nouveau revêtement ;
- la suppression des demi-lunes existantes ;
- la création de deux passages pour piétons avec la signalisation et les marquages adéquats ;
- l'adaptation du réseau d'évacuation des eaux de chaussée, comprenant le déplacement des grilles existantes et la réalisation d'un nouveau collecteur si nécessaire ;
- l'aménagement d'un trottoir traversant entre la route de la Rivala et l'impasse de la Planchetta.

Il faudra également tenir compte des honoraires d'ingénieur pour les phases SIA 32+33 (projet de l'ouvrage et mise à l'enquête), les phases SIA 41 à 53 (de l'appel d'offre à la conformité des plans), les honoraires du géomètre et les achats des terrains.

Le projet a pour objectif d'améliorer durablement la sécurité de l'ensemble des usagers, en particulier des piétons, tout en assurant une meilleure visibilité du carrefour et une fluidité accrue des mouvements de circulation piétonne et des véhicules.

4. Crédit demandé

Travaux de génie civil	HT	CHF	309'650.-
Géomètre	HT	CHF	8'100.-
Acquisition des terrains	HT	CHF	42'250.-
Honoraires phases SIA 32+33	HT	CHF	26'630.-
Honoraires phases SIA 41 à 53	HT	CHF	55'120.-
Divers et imprévus (~10%)	HT	CHF	43'900.-
Total	HT	CHF	485'650.-
TVA ~8.1%		CHF	39'350.-
Total	TTC	CHF	525'000.-

5. Finances des travaux

Crédit demandé	TTC	CHF	525'000.-
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)		CHF	10'500.-
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 2.50%) :		CHF	13'125.-

Une subvention de **CHF 50'000.-** sera demandée à l'agglomération qui, dans le cadre du projet d'agglomération, soutient des projets qui améliorent la sécurité de points dangereux identifiés dans un plan de mobilité scolaire.

6. Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal recommande au Conseil général de valider le réaménagement du carrefour de la Planchetta et d'approuver le crédit d'investissement de CHF 525'000.- demandé à cet effet et financé au besoin par un emprunt bancaire.

Annexes :

- Journal du plan de mobilité scolaire
- Projet de réaménagement